ARTS MARTIAUX
SUD-EST ASIATIQUE
FFK

ANNEXE A

RÈGLES DES COMPÉTITIONS COMBAT AMATEUR LETHWEI « BANDO COMBAT AMATEUR »

ffkarate.fr

SAISON 2026-2027

ANNEXE REGLEMENT AMSEA

ANNEXE A

REGLES DES COMPETITIONS COMBAT AMATEUR LETHWEI « Bando combat amateur »

Sommaire

Art.1. MODIFICATION DES REGLES 4
Art.2. SANTE ET SECURITE DES BOXEURS 4
Art.3. GENERALITES 5
Art.3.1 Base 5
Art.3.2 Compétitions 5
Art.3.3 Equipement pour les compétitions 5
Art.3.4 Tirage au sort 5
Art.3.5 Calendrier des compétitions FFK 6
Art.4. COMPETITIONS 6
Art.4.1 Pour les coupes niveau France (Combat) 6
Art.4.2 Pour les coupes niveau Régional (Combat) 6
Art.4.3 Buvette 6
Art.5. LE RING 6
Art.6. LES GANTS 7
Art.7. BANDES 7
Art.8. TENUES 7
Vêtements 7
Protège-dents 8
Coquille 8
Casque, protections 8
Eléments non autorisés 8
Récapitulatif des équipements par classe 8
Art.9. EXAMEN MEDICAL – PESEE ET CLASSIFICATION DE POIDS POUR LES COMPETITIONS 8
Examen médical 8
Catégories de poids et d'âge 9
La pesée 9
Art.10. DANSE TRADITIONNELLE – ROUNDS 10
Les rounds 10
Appel des Boxeurs 10
Art.11. LES ENTRAÎNEURS/ASSISTANTS 10
Art.12. ARBITRES, JUGES ET RESPONSABLES 11
Superviseur général de manifestation 11
Responsable de surface 11
Juges 11
Neutralité et conflit d'intérêt 11
Désignation des juges et arbitres 11
Action disciplinaire 11
Art.13. L'ARBITRE 11
Art.14. JUGES 12
Art.15. CHRONOMETREUR ET SPEAKER 12

Art.16. DECISIONS 12
Art.17. LES ZONES CIBLEES AUTORISEES 13
Art.18. LES TECHNIQUES AUTORISÉES 13
Art.19. LES ZONES CIBLEES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES 13
Art.20. ATTRIBUTION DES POINTS 14
Critères supplémentaires de victoire en cas d'égalité 14
Art.21. FAUTES 14
Art.22. KNOCK-DOWN (compte de l'arbitre) 15
Art.23. MEDECIN 15
Art.24. PROCEDURE APRES KNOCK-OUT, RSC ET R.S.C.H 15
Art.25. SALUT MYANMAR 15
Art.26. ANTIDOPAGE 15
Art.27. LA NATIONALITÉ D'UN BOXEUR 16
Art.28. RELIGION/CULTE 16
Art.29. NOTE 16

Art.1. MODIFICATION DES REGLES

Les règles contenues dans ce document constituent les règles officielles de la FFK applicables aux compétitions d'arts martiaux originaires du Myanmar organisées sur le territoire français.

Ces règles doivent régir toutes organisations de rencontres en « plein-contact » sanctionnées par la FFK. Celles-ci sont appelées :

– Myanmar Lethwei : nom birman, littéralement « LETHWEI ».
– Bando Kick-Boxing : en Amérique du Nord.

L'application de ces règles est de la responsabilité des représentants officiellement désignés par la FFK.

Art.2. SANTE ET SECURITE DES BOXEURS

En combat sur ring (avec KO autorisé), il existe quatre niveaux de pratique, définis comme suit (masculin/féminin) :

– Classe Débutant : moins de 5 combats officiels.
– Classe Junior.
– Classe Espoir.
– Classe Elite.

Un Boxeur de Classe Espoir doit cumuler au moins 15 combats OU 10 victoires officielles pour passer en Classe Elite, la saison suivante ; il n'est pas possible de changer de niveau de pratique au cours de la saison. À partir de 15 victoires, le passage en Classe Elite est obligatoire la saison suivante.

La FFK applique sa règlementation spécifique sur la lutte contre le dopage. Chaque Boxeur (Lethweidoo ou Thu) est obligé de la respecter pendant et en dehors des compétitions.

La FFK autorise un maximum de deux combats par jour au niveau national. En combat, une troisième rencontre dans la journée peut être prévue pour des contraintes organisationnelles.

La FFK a mis en place des procédures de contrôle médical et des directives pour la sécurité et la santé des Boxeurs. Ces éléments sont référencés au sein du règlement médical de la FFK, validé par ses instances. Les certificats médicaux valables pour la compétition sont ceux prévus par la réglementation médicale de la FFK.

En combat, deux documents médicaux sont exigibles pour boxer :

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique pour le combat plein contact (quelle que soit la classe : Espoir, Elite), avec un examen neurologique et de bonne santé mentale (peut être réalisé par le médecin). Valable 1 an.

Un examen ophtalmologique (certificat du spécialiste à fournir, fond d'œil interprété). Valable 1 an.

Cf. règlement médical de la FFK.

Les mineurs qui participent à une compétition doivent fournir une autorisation parentale de pratique et de soins signée (modèle FFK).

Art.3. GENERALITES

Art.3.1 Base

La base de toutes les compétitions de LETHWEI (boxe du Myanmar) est honneur, fairplay, courage et respect.

Les résultats des combats détermineront le classement et le résultat final du Boxeur, du club ou de l'équipe en compétition.

Les résultats et classements atteints par des actes déshonorants ne seront pas reconnus par les juges ni les arbitres ; les officiels engageront en outre des procédures de sanction.

Toutes les compétitions relevant de la FFK, dans la discipline Boxe Birmane, doivent se dérouler selon ces règles.

Toutes les compétitions et combats sont sur une base volontaire. Toutes les activités de la LETHWEI doivent être basées sur le fairplay, le respect de tous les participants et officiels ainsi que la stricte application des règlementations techniques de la FFK.

Tous les sportifs, entraîneurs, officiels, représentants, organisateurs et membres affiliés à la FFK doivent respecter les règlements de la FFK et le code du sportif.

Toutes les compétitions de la FFK ou placées sous son égide participent à la promotion et au développement de la Boxe Birmane.

Art.3.2 Compétitions

Les compétitions officielles de la FFK, dans la discipline Boxe Birmane, en combat, sont :

– Coupes, Opens et Trophées pour les catégories d'âges autorisées.

Lors des coupes de France se déroulant sur deux jours, si le programme prévisionnel indique plus de 9h de compétition par aire de combat et par jour, la décision de réduire la durée et/ou le nombre de rounds peut être prise. Cette décision doit être validée conjointement par le responsable de la commission d'arbitrage FFK compétente, le responsable de la commission nationale concernée, et par la direction technique nationale. Les finales doivent obligatoirement se dérouler dans le format prévu.

Art.3.3 Equipement pour les compétitions

Les organisateurs des compétitions (coupes, opens, trophées) doivent fournir l'équipement nécessaire pour le déroulement de celle-ci :

– Des balances mécaniques ou électroniques (minimum deux)
– Un amplificateur avec un nombre suffisant de microphones
– Des équipements pour nettoyer et sécher le sol
– Chaque aire de combat doit être numérotée
– Un affichage adéquat du numéro du combat en cours
– Un affichage adéquat du temps
– Musique CD ou clé USB ou autre pour la danse traditionnelle des Boxeurs birmans entrant dans le ring, la danse débute du coin du Boxeur

Art.3.4 Tirage au sort

Chaque liste de tirage au sort doit comporter les éléments suivants : nom du tournoi, date et lieu, nom de la discipline, sexe, âge, catégorie de poids, nom du compétiteur, club et nombre de combats.

Art.3.5 Calendrier des compétitions FFK

Le calendrier des compétitions de la FFK sera disponible sur le site officiel de la FFK à tout moment et actualisé si nécessaire. Il comportera :

– les dates et lieux des coupes de France de Boxe Birmane ;
– les dates et lieux des éventuels opens ou autres compétitions organisées par la FFK.

Art.4. COMPETITIONS

Art.4.1 Pour les coupes niveau France (Combat)

Le lieu pour accueillir une compétition de ce niveau :

– Sera une salle pouvant recevoir au minimum 500 spectateurs assis
– Doit fournir un bon espace pour les rings (entre 3 et 6 rings)
– Doit avoir une partie réservée à la pesée (hommes et femmes séparés)
– Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
– Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFK
– Doit avoir des vestiaires pour les Boxeurs
– Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.4.2 Pour les coupes niveau Régional (Combat)

L'endroit pour une compétition de ce niveau :

– Sera une salle pouvant recevoir au minimum 200 spectateurs assis
– Doit fournir un bon espace pour les rings (entre 1 et 3 rings)
– Doit avoir une partie réservée à la pesée
– Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
– Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFK
– Doit avoir des vestiaires pour les Boxeurs
– Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.4.3 Buvette

Une buvette sera prévue par l'organisateur de la compétition. Il devra y avoir au minimum du thé, du café et des boissons sans alcool. Pour la commune de Paris, les buvettes ne sont pas autorisées dans les gymnases de la capitale.

Art.5. LE RING

Les équipements suivants sont indispensables pour la mise en place d'une compétition :

– Un ring de boxe, de taille internationale standard, dont les dimensions intérieures entre les cordes sont comprises entre 4,90 et 6 mètres, habillé d'une toile ordinaire (pas de tatamis sur le sol du ring).

Le plancher du ring doit être horizontal, solide, sans aspérité et bien joint. Il est placé à une hauteur comprise entre 0,91m et 1,22m au-dessus du sol, à 1 m au moins du mur ou de la cloison la plus proche, et doit déborder des cordes de 0,50 m au moins.

Le plancher est recouvert de feutre, caoutchouc ou autre matériau de même élasticité (épaisseur 1,3 à 1,9 cm), recouvrant la totalité du plancher y compris la partie débordante, et recouvert d'une forte toile bien tendue et non glissante.

Le plancher est surmonté de 4 poteaux d'angle destinés à soutenir les cordes, placés à l'extérieur du carré formé par les cordes, et au moins à 0,30 m de celles-ci.

Le ring est composé de 4 cordes obligatoires, diamètre 3 à 5 cm, placées respectivement à 40, 70, 100 et 130 cm du plancher, reliées entre elles par 2 bandes de toile fine (sangles), à intervalles réguliers ; les cordes sont enroulées d'un matériel protecteur.

L'accès au ring se fait par 3 escaliers : un à chacun des coins rouge et bleu pour les Boxeurs, l'entraîneur et l'assistant ; un dans le coin neutre à droite de la table des officiels pour les officiels, le médecin et le speaker.

Des coussins sont disposés dans tous les coins (1 rouge, 1 bleu, 2 blancs) : rouge au coin gauche le plus près de la table des officiels, blanc au coin gauche le plus éloigné et au coin droit le plus près, bleu au coin droit le plus éloigné. Deux chaises par coin ; un sac ou seau pour les déchets aux coins neutres ; tables et chaises pour les officiels ; un gong ou une cloche ; des chronomètres ; des feuilles d'arbitrage FFK.

Deux entraîneurs maximum dans le coin du Boxeur : le premier titulaire au minimum d'un diplôme d'encadrement reconnu par la FFK et licencié, le second titulaire au minimum d'un diplôme d'assistant reconnu par la FFK et licencié. Dans les coins du ring, les entraîneurs sont obligatoirement en tenue de sport (survêtement et baskets, sans couvre-chef) et munis d'une serviette et d'une éponge pour s'occuper des Boxeurs.

Art.6. LES GANTS

Les Boxeurs devront porter des gants autorisés par la FFK et respectant les caractéristiques définies ci-dessous.

Caractéristiques des gants : gants type boxe anglaise, 10 onces pour toutes les catégories et 12 onces à partir de 86 kg inclus. Seuls les gants avec attache en Velcro sont autorisés, propres, en parfait état et sans déformation.

Contrôle des gants et bandages : tous les gants et bandages seront contrôlés par un officiel au pied du ring, avant le début du combat. En cas de non-respect du règlement, le Boxeur a 2 minutes pour se mettre en conformité et reçoit un avertissement entraînant un point négatif, chronométrées sous contrôle du superviseur. À défaut, il est disqualifié par l'arbitre.

Art.7. BANDES

Les bandes sont utilisées pour envelopper les poings et éviter les blessures ; leur utilisation est obligatoire. Les bandes en coton mesurent jusqu'à 400 cm de long et 5 cm de large, sans bords tranchants.

Elles seront attachées sur le dessus du poignet du Boxeur à l'aide de sangles coton auto-adhésives ; longueur maximum 15 cm sur 2 cm de large. Elles peuvent être croisées.

Le bandage dur (strap sur l'avant des têtes des 4 derniers métacarpiens) est interdit ; il entraîne la pénalisation du Boxeur.

Art.8. TENUES

Le Boxeur devra obligatoirement s'équiper selon les règles suivantes :

Vêtements

Les Boxeurs doivent porter un short de LETHWEI et un longyi (carré de tissu de la couleur du coin, pour le respect de la tradition de la Boxe Birmane). Les inscriptions de type « kickboxing » ou d'autres

disciplines sont interdites, tout comme les poches. Les inscriptions « BANDO », « Banshay », « Lethwei », « Naban » ou « Cakkabyuha » sont autorisées.

Dans les compétitions fédérales, pour les femmes, le port du débardeur ou d'une brassière est autorisé, ainsi que du legging pour toutes les combattantes.

Protège-dents

Les protège-dents doivent être en matière caoutchouc/plastique souple et flexible, en protection complète ou du haut uniquement, adaptés à la configuration de la bouche du compétiteur. Leur usage est obligatoire pour toutes les catégories d'âge (sauf certificat dentaire contraire).

Coquille

La coquille est obligatoire pour les compétiteurs hommes et femmes, en matière plastique dure ou métal, portée sous le short. Les coquilles de type boxe anglaise sont interdites.

Casque, protections

Le port du casque est obligatoire, sans pommettes ni mentonnière. Les Boxeurs montent sur le ring non casqués et ne peuvent mettre le casque qu'après avoir été présentés au public et la danse traditionnelle accomplie ; il est retiré immédiatement après le combat, avant l'annonce de la décision.

Le port de protège-tibias (type chaussette), de coudières et de genouillères est obligatoire. Une paire de chevillières sans renfort est autorisée, avec straps souples ne dépassant pas la chevillière.

Le port du plastron est obligatoire pour les juniors uniquement, conforme aux caractéristiques demandées par la FFK ; il incombe à l'organisateur d'en fournir aux Boxeurs qui n'en possèdent pas. Sous le plastron, le débardeur sans manche est obligatoire. Pour les féminines, la protection de poitrine est obligatoire en l'absence de plastron.

Eléments non autorisés

Aucune graisse, vaseline, huile ou produit dangereux pour l'adversaire n'est autorisé ; le port de cagoule est interdit pour monter sur le ring. Les longues barbes ne sont pas autorisées ; une fine moustache est tolérée.

L'arbitre exclura du combat tout Boxeur non conforme au code vestimentaire ; en cas de tenue ou gants défaits durant le combat, l'arbitre arrêtera le combat pour remise en place.

Récapitulatif des équipements par classe

– Classe Elite : short, longyi, coquille (coques de poitrine pour les féminines), casque, protège-dents, paire de gants et coudières.
– Classe Espoir : short, longyi, coquille (coques de poitrine pour les féminines), paire de gants, casque, protège tibias-pieds + genouillères et coudières.
– Junior : idem Classe Espoir + plastron.

Art.9. EXAMEN MEDICAL – PESEE ET CLASSIFICATION DE POIDS POUR LES COMPETITIONS

Examen médical

Lors de la pesée, un compétiteur doit être en possession de ses documents médicaux justifiant son aptitude à combattre, conformément à la réglementation médicale de la FFK, sous peine de ne pas participer à la compétition.

Le Boxeur devra présenter sa licence FFK en cours de validité, avec photo obligatoire, accompagnée de sa pièce d'identité, pour la saison en cours, sous peine de ne pas participer.

Un Boxeur ne sera pas autorisé à prendre part à un combat s'il a un pansement sur une plaie, coupure, blessure, lacération ou blessure sanglante sur la tête ou le visage, y compris nez et oreilles. Aucune blessure, pansement ou bandage de soin n'est toléré.

Catégories de poids et d'âge

Un licencié reste dans la même catégorie d'âge toute la saison sportive (du 1er septembre au 31 août) ; il n'est pas possible de changer de catégorie d'âge en cours de saison. Les sur-classements d'âges sont interdits.

Pour boxer en combat, il faut être en catégorie Junior ou Senior. Pas de vétérans en combat amateur.

JUNIOR FEMININE 16/17 ans	JUNIOR MASCULIN 16/17 ans	SENIOR FEMININE 18 à 40 ans	SENIOR MASCULIN 18 à 40 ans inclus
-45kg	-45kg	-48kg	-48kg
-48kg	-48kg	-51kg	-51kg
-51kg	-51kg	-54kg	-54kg
-54kg	-54kg	-57kg	-57kg
-57kg	-57kg	-60kg	-60kg
-60kg	-60kg	-63,5kg	-63,5kg
-63,5kg	-63,5kg	-67kg	-67kg
-67kg	-67kg	-71kg	-71kg
-71kg	-71kg	-75kg	-75kg
-75kg	-75kg	+75kg	-81kg
+75kg	-81kg		-86kg
	-86kg		-91kg
	-91kg		+91kg
	+91kg		

La pesée

– Les Boxeurs de chaque catégorie de poids seront pesés soit la veille de la compétition et/ou le matin de la compétition.

– Chaque Boxeur ne peut être pesé officiellement qu'une seule fois ; le poids enregistré est définitif, sauf retour autorisé jusqu'à 15 minutes avant la fin de la pesée en cas de non-conformité initiale.

– Un Boxeur pesé en dessous de sa catégorie de poids d'engagement sera disqualifié.

– Si la compétition dure plusieurs jours, les Boxeurs engagés effectuent une pesée chaque jour de la compétition, à partir du 3ème jour.

– Le poids est celui affiché par la balance, Boxeur déshabillé, en mesure métrique. Les balances électroniques digitales sont acceptées.

– Tous les Boxeurs doivent être en possession de la licence FFK avec photo et des documents médicaux requis, sous peine de non-participation.

– Une tolérance de poids de 200 grammes est admise. Un Boxeur qui se pèse (première pesée) avec plus de 1kg500 par rapport à la catégorie d'engagement sera disqualifié.

Dans le cadre de compétitions entre deux ou plusieurs nations, la pesée sera effectuée par un membre désigné par la FFK, avec la présence d'un représentant de chaque pays participant, autorisé à vérifier le poids de chaque Boxeur.

Art.10. DANSE TRADITIONNELLE – ROUNDS

Avant le premier round, selon la tradition du LETHWEI, les Boxeurs présenteront leur lethweiyet.

Les rounds

Classe Espoir : 3 rounds x 3 minutes, 1 minute de repos.

Classe Elite : 3 rounds x 3 minutes, 1 minute de repos.

Aucun round supplémentaire ne peut être accordé.

Pour les juniors combat : 3 rounds de 2 minutes, femmes comme hommes, avec une minute complète de repos entre chaque round. Aucun round supplémentaire ne peut être accordé.

Appel des Boxeurs

– Après trois appels (intervalles d'une minute), si le Boxeur ne se présente pas sur le ring, le responsable de surface donne l'ordre au chronométreur de démarrer le chronomètre.

– Le Boxeur en retard ou qui se présente sans son équipement réglementaire reçoit un avertissement avant de démarrer la rencontre.

– Si le Boxeur ne se présente pas dans un délai de deux minutes après enclenchement du chrono, le responsable de surface fait signe à l'arbitre, qui annonce le vainqueur par forfait.

Art.11. LES ENTRAÎNEURS/ASSISTANTS

Chaque Boxeur a droit à un entraîneur, titulaire d'un diplôme d'encadrement reconnu par la FFK et licencié, et un assistant, titulaire d'un diplôme reconnu par la FFK et licencié, qui devront respecter les règles suivantes :

- Seules ces deux personnes auront accès à l'aire de compétition ; ils monteront sur le bord du ring et un seul pourra entrer dans le ring.

- Durant le combat, aucun des entraîneurs ne restera sur la plateforme du ring. Avant le début d'un round, ils devront retirer de la plateforme les sièges, serviettes, seaux, etc.

- L'entraîneur au coin du ring devra être muni d'une serviette et d'une éponge pour le Boxeur. Il peut, lorsqu'il considère que son Boxeur est en difficulté, jeter l'éponge ou la serviette à l'intérieur du ring — sauf si l'arbitre est en train de compter.

- Le superviseur général de chaque compétition organisera une réunion avec les juges/arbitres et les entraîneurs, afin de rappeler le respect des règles FFK. Les Boxeurs et entraîneurs qui les enfreindront sont susceptibles de perdre des points, voire la compétition.

- Aucun conseil, assistance ni encouragement ne sera donné par un entraîneur durant les rounds. Toute violation peut entraîner un avertissement ou une disqualification de l'entraîneur et/ou du Boxeur. Un entraîneur retiré du coin par l'arbitre devra quitter la salle pour le reste de la session (et, en tournoi, pour le tournoi entier), tout en pouvant s'installer en tribune.

- Tenue des entraîneurs : survêtement et chaussures de sport, sans couvre-chef, sous peine de ne pas être autorisés à officier.

Art.12. ARBITRES, JUGES ET RESPONSABLES

Pour tous les juges et arbitres d'une compétition, l'utilisation du téléphone portable est strictement interdite pendant qu'ils officient.

Superviseur général de manifestation

Chaque compétition sur le territoire national sera contrôlée et dirigée par un arbitre reconnu par la FFK (le superviseur général), responsable de la compétition et garant de la bonne application des règlements fédéraux ; il ne remplit pas de feuille de score.

Responsable de surface

Sous l'autorité du superviseur général, le responsable de surface déploie les arbitres et juges pour la surface (le ring) dont il a la responsabilité, en contrôle les équipements et les tenues, autorise l'ouverture de la compétition, gère les documents de tirage et traite les réclamations avec le superviseur général.

Il est chargé de contrôler l'ensemble des procédures afférentes aux compétitions fédérales, organise son staff d'arbitrage, vérifie la conformité du ring et la présence du staff médical, veille au bon déroulement des combats, annonce le résultat après vérification des feuilles de notation, et remplit les documents de suivi des combattants (licence / passeport technique FFK).

Juges

Chaque combat sera noté par trois juges FFK, assis à l'écart du public, au centre de chacun des trois autres côtés du ring.

Neutralité et conflit d'intérêt

Les arbitres et juges sont sélectionnés par la commission d'arbitrage FFK compétente selon des règles garantissant leur neutralité. Aucun officiel ne peut agir en tant que manager, entraîneur, coach ou soigneur d'un Boxeur ou d'une équipe participant au combat qu'il arbitre ou juge, ni officier dans un combat où participe un athlète de son propre club.

Désignation des juges et arbitres

L'arbitre et les juges sont désignés par la commission d'arbitrage FFK compétente pour les disciplines associées, au niveau régional ou national selon le niveau de la compétition.

Action disciplinaire

La commission des juges et arbitres de la FFK peut suspendre temporairement ou définitivement tout arbitre pour des problèmes de comportement ou un niveau d'arbitrage insatisfaisant.

Art.13. L'ARBITRE

Le respect de l'intégrité physique du Boxeur est la première préoccupation de l'arbitre.

L'arbitre officiera dans le ring, en tenue traditionnelle du Myanmar (pantalon rouge, haut blanc, baskets) ou en tenue officielle FFK (pantalon noir, polo FFK, baskets noires). Le port de gants chirurgicaux est obligatoire (l'organisateur devra avoir une boîte de gants en réserve). Ceinture, bagues, téléphone, collier, bracelet sont interdits.

L'arbitre devra : s'assurer du strict respect du fair-play, superviser l'intégralité du combat, protéger un Boxeur qui ne défend plus ses chances, vérifier gants et tenues.

Trois mots d'ordre : « STOP », « BOXER », « BREAK » (séparation en corps à corps, recul obligatoire avant reprise).

À l'issue du combat, il rassemble et vérifie les feuilles des trois juges avant de les remettre au responsable de surface. Il n'annonce le vainqueur qu'après l'annonce officielle, en levant sa main.

En cas de disqualification ou d'arrêt de combat, l'arbitre communique d'abord au superviseur le nom du Boxeur et les raisons de sa décision, pour annonce publique par le speaker.

L'arbitre a le pouvoir d'arrêter un combat déséquilibré ou lorsqu'un Boxeur ne peut plus continuer après un coup (après l'avoir compté), d'avertir ou disqualifier un Boxeur ou son entraîneur pour infraction ou comportement antisportif, et, dans le cas d'un KD, de suspendre le décompte si un Boxeur refuse de se retirer vers un coin neutre.

Avertissement : si la faute ne mérite pas une disqualification, l'arbitre arrête le combat et avertit clairement le Boxeur, en désignant celui-ci à chacun des juges. Trois avertissements dans un même combat entraînent la disqualification.

Remontrance : conseil ou avertissement verbal, sans arrêt du combat, destiné à prévenir des infractions mineures.

Aspect médical : l'arbitre doit fournir un certificat médical conforme au règlement médical fédéral de la FFK. Le port de lunettes est interdit pendant le combat (lentilles souples autorisées).

Règle du vu/non vu et régulier/non régulier : en cas de coup douteux, l'arbitre peut consulter ses juges avant de statuer.

Art.14. JUGES

Tenue identique à celle des arbitres (lunettes et veste neutre noire tolérées si besoin).

Chaque juge évalue indépendamment les mérites des deux Boxeurs et désigne le vainqueur selon la règlementation, sans échanger avec quiconque hormis l'arbitre pendant le combat. Il note les points immédiatement à l'issue de chaque round, totalise en fin de combat, désigne le vainqueur et signe sa feuille de scores, sans quitter son siège avant l'annonce du verdict.

Le juge doit être impartial, objectif, neutre, et maîtriser parfaitement la règlementation. Le bulletin de pointage doit être rempli lisiblement, sans ratures.

Symboles du bulletin de juge : R (remontrances), W (avertissement). Décisions : W.P (vainqueur aux points), K.O (hors combat), H (KO suite coup à la tête), B (KO suite coups au corps), DISQ (disqualification), RET (abandon), R.S.C (arrêt de l'arbitre), INJ (blessure), Count limit (3 KD dans le combat), Out Class (insuffisance technique), W.O (forfait), N.C (non compétition).

Art.15. CHRONOMETREUR ET SPEAKER

Le chronométreur surveille le nombre et la durée des rounds et des pauses (1 minute), sonne le gong, libère le ring cinq secondes avant la fin du repos, décompte le temps sur instruction de l'arbitre, et signale de la main l'écoulement des secondes lors d'un knock-down. Si un Boxeur est au sol en fin de round pendant le comptage de l'arbitre, le gong ne retentit qu'à l'ordre de reprise « boxe ».

Le speaker annonce le nom du Boxeur, son club, sa ligue, son poids et son coin ; il fait libérer le ring (« soigneur dehors »), annonce le début et la fin de chaque round, le résultat du combat et le nom du vainqueur. Il est assis directement au bord du ring, à la table officielle.

Art.16. DECISIONS

Victoire aux points : décision de la majorité ou de l'unanimité des juges. Si les deux Boxeurs sont simultanément blessés ou KO et ne peuvent continuer, les juges marquent les points obtenus à ce stade et le Boxeur en tête est déclaré vainqueur.

Victoire par abandon : abandon volontaire après une minute de pause entre les rounds.

Victoire par arrêt du combat par l'arbitre : lorsqu'un Boxeur est dépassé, inapte à continuer ou dominé outrageusement.

Blessure : l'arbitre, éventuellement en consultation avec le médecin, arrête le combat si un Boxeur est inapte à continuer ; lorsque le médecin intervient, lui et l'arbitre sont les seuls officiels présents sur le ring.

Victoire par disqualification : le Boxeur disqualifié ne peut recevoir aucune récompense, médaille, trophée, grade ou titre de la compétition concernée.

Victoire par knock-out (KO) : si un Boxeur ne peut reprendre le combat au compte de 10 secondes.

Pas de combat (NC) : en cas d'événement n'engageant ni la responsabilité de l'arbitre ni celle des Boxeurs (détérioration du ring, panne de courant, conditions météorologiques exceptionnelles), le superviseur décide de la suite à donner.

Victoire par forfait : absence de l'adversaire après trois appels, gong à deux minutes, déclaration du vainqueur par l'arbitre.

Changement de décision : les décisions publiques sont définitives, sauf erreur de calcul des points, erreur déclarée d'un juge ayant inversé les scores, ou violation évidente des règles de la FFK.

Le responsable de surface traite immédiatement la contestation avec l'entraîneur ; en cas de désaccord, la réclamation, rédigée sur le formulaire FFK par le moniteur principal, est portée au superviseur général, qui annonce le résultat officiel ou permet de refaire tout ou partie du combat. Aucune vidéo n'est recevable dans le cadre d'une contestation.

Art.17. LES ZONES CIBLEES AUTORISEES

La tête (avant, côté, front, dessus du crâne), le torse (avant et côté, au-dessus de la taille), les jambes (du pied jusqu'au haut de la cuisse), les bras (de la main à l'épaule).

Art.18. LES TECHNIQUES AUTORISÉES

Les techniques de LETHWEI (poings, coudes, genoux, tibias, pieds, saisies, corps à corps et projections, tête) doivent être utilisées durant le combat, avec puissance et efficacité.

Techniques de poings/coudes : toutes frappes du poing (directs, crochets, uppercuts), toutes les techniques de coudes sur les différents axes, coup de poing retourné circulaire.

Techniques de pieds/tibias : toutes autorisées.

Techniques de genoux : toutes autorisées ; pour les techniques au visage, c'est le genou qui monte vers la tête (interdiction de tracter la tête vers le bas).

Corps à corps, saisies et projections : autorisés.

Techniques de tête : autorisées uniquement portées sur le buste et les bras, avec le port du casque.

Art.19. LES ZONES CIBLEES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES

- Attaquer la gorge, le bas-ventre, les reins, le dos, l'aine, l'arrière de la tête ou de la nuque.
- Tourner le dos à son adversaire, se dérober, tomber au sol délibérément.

– Attaquer un adversaire engagé dans les cordes.

– Suivi au sol ; attaquer un adversaire qui tombe ou est déjà au sol, dès qu'une main ou un genou touche le sol.

– Quitter le ring ; huile sur le visage et le corps.

– Attaquer un adversaire au sol — l'arbitre est responsable de l'arrêt immédiat du combat lorsqu'un des deux Boxeurs touche le sol avec une partie du corps autre que ses pieds.

– Piétiner la tête ou le corps d'un Boxeur à terre (disqualification possible, décision des juges à la majorité).

– Cracher ou laisser tomber volontairement son protège-dents.

La violation des règles peut, selon la gravité, entraîner des avertissements, des points négatifs ou la disqualification.

Art.20. ATTRIBUTION DES POINTS

Les points sont attribués à chaque frappe portée avec force et précision (poings, pieds, genoux, coudes), et lorsque les techniques de corps à corps et de projections sont utilisées avec efficacité, sur une cible autorisée. Dix points sont accordés en fin de round, sans fraction.

Un Boxeur gagne le round lorsqu'il frappe plus, utilise une technique plus puissante, montre moins d'épuisement, se montre plus offensif, a le meilleur style de Boxe Birmane, ou commet moins d'infractions.

La non-attribution de points concerne les frappes sans force (même sur cible) et les frappes commises en infraction aux règles. Une cible en LETHWEI inclut toutes les parties du corps à l'exception de l'aine, des parties génitales, de l'arrière de la tête et du dos.

Système de notation : 10 points au vainqueur du round (adversaire 9, 8 ou 7, ce dernier étant le minimum) ; 10 points chacun en cas d'égalité ; perte d'un point par avertissement reçu.

Critères supplémentaires de victoire en cas d'égalité

En cas d'égalité de points en fin de combat, les juges tiennent compte, dans l'ordre : 1) du Boxeur ayant eu l'initiative du combat et le meilleur style de LETHWEI ; 2) du Boxeur ayant eu la meilleure défense ; 3) à défaut, de celui ayant démontré le meilleur fair-play (y compris la danse traditionnelle et l'absence de pénalité). La désignation d'un gagnant doit être faite dans toutes les compétitions.

Art.21. FAUTES

Le Boxeur qui n'obéit pas aux instructions de l'arbitre, agit contre les règles, adopte un comportement antisportif ou commet une faute peut être mis en garde, averti ou disqualifié sans préavis.

Trois remontrances pour une même faute, ou quatre remontrances différentes, entraînent automatiquement un avertissement. Après un premier avertissement, toute nouvelle faute est directement sanctionnée par un avertissement. Trois avertissements entraînent la disqualification.

Types de fautes notamment : mordre, donner un coup de tête, cracher, appuyer sur les yeux, projeter par techniques de judo/lutte, attaquer un adversaire au sol ou se relevant, bloquer bras ou tête, exécuter une technique en se servant des cordes, remarques agressives, ne pas reculer au « BREAK », frapper après le « STOP », agresser l'arbitre, frapper volontairement ou de façon répétée dans la coquille, tenir un membre de l'adversaire plus de 3 secondes, utiliser des substances interdites. Chaque Boxeur peut être tenu responsable des agissements de ses entraîneurs.

En cas de frappe involontaire dans la coquille rendant le Boxeur inapte à poursuivre, l'arbitre arrête le combat durant cinq minutes pour permettre la récupération ; passé ce délai, en cas de refus de reprendre, le Boxeur est déclaré perdant.

Art.22. KNOCK-DOWN (compte de l'arbitre)

Un Boxeur est considéré « au sol » s'il touche le sol avec une partie du corps autre que ses pieds à la suite d'un ou plusieurs coups, s'accroche désespérément aux cordes, se retrouve hors des cordes, ou, après un coup violent, est jugé par l'arbitre à demi-conscient et inapte à poursuivre.

L'arbitre compte immédiatement de 1 à 10, avec un intervalle d'une seconde entre chaque chiffre, indiqué avec les doigts. Un KD se traduit par un point en moins sur le score du round.

L'adversaire doit se rendre instantanément dans le coin neutre désigné par l'arbitre ; à défaut, le comptage est suspendu jusqu'à exécution de l'ordre, puis reprend là où il a été interrompu.

Le juge inscrit « KD » sur sa feuille dès qu'un compte de 8 a été effectué ; en cas de KO suite à un coup à la tête, il inscrit « KO, RSC ou RSC-H ».

Le combat ne reprend pas avant un compte de 8, même si le Boxeur est prêt avant. À 10, le KO est déclaré. Si un Boxeur est au sol en fin de round, l'arbitre continue le compte (KO à 10, reprise « BOXER » si apte à 8). Si les deux Boxeurs tombent en même temps, le compte continue tant que l'un d'eux reste au sol ; à 10 pour les deux, le combat est arrêté et la décision rendue sur les points acquis avant le KO.

Un Boxeur qui ne reprend pas le combat juste après un break ou un KD perd le combat. Lorsqu'un Boxeur junior ou senior a été compté trois fois (KD) dans un même round, ou trois fois sur l'ensemble du combat, l'arbitre stoppe le combat.

Art.23. MEDECIN

La présence d'un médecin est obligatoire pour toute compétition « combat » ; il reste à la table officielle jusqu'à la fin du dernier combat et utilise des gants chirurgicaux lors de ses interventions.

Il ne peut intervenir sur le ring que sur appel de l'arbitre, dans un délai de décision de deux minutes maximum. Il doit avoir l'expérience du traitement des blessures spécifiques à la LETHWEI ou au Muaythai.

L'organisateur est responsable de la mise à disposition d'une équipe médicale suffisante, en adéquation avec la réglementation médicale de la FFK.

Boxeur inconscient : seuls l'arbitre et le médecin en charge restent sur le ring, sauf besoin d'assistance supplémentaire.

Art.24. PROCEDURE APRES KNOCK-OUT, RSC ET R.S.C.H

Un Boxeur mis KO suite à un coup à la tête, ou dont le combat a été stoppé par l'arbitre en raison d'un traumatisme sévère à la tête, sera immédiatement examiné par un médecin, qui décidera des suites à donner en matière d'hospitalisation. Cela doit figurer au procès-verbal de la manifestation.

Les procédures du règlement médical fédéral de la FFK seront obligatoirement appliquées, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des disciplines de la fédération. Cf. règlement médical fédéral FFK.

Art.25. SALUT MYANMAR

Le salut Myanmar est obligatoire à l'arrivée sur le ring, saluant les officiels et l'adversaire. Avant et à l'issue du combat, les Boxeurs peuvent se toucher les gants en signe de rivalité sportive. Le salut a lieu avant le premier round et au début du dernier.

Art.26. ANTIDOPAGE

Tout Boxeur qui refuse de se soumettre à un examen médical ou à un test de dopage avant ou après un combat peut être immédiatement disqualifié ou suspendu, dans l'attente de comparution devant la commission disciplinaire compétente.

La FFK se réfère à son règlement disciplinaire de lutte contre le dopage, adopté et voté par son comité directeur, dans le respect des dispositions de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD).

Art.27. LA NATIONALITÉ D'UN BOXEUR

Pour participer aux compétitions organisées par la FFK, les compétiteurs n'ont pas l'obligation d'avoir la nationalité française.

Art.28. RELIGION/CULTE

Aucun signe ostentatoire et/ou pratique en lien avec une religion n'est autorisé dans les enceintes de pratiques sportives et compétitives.

Pour les rencontres, aucun signe distinctif d'un pays sur le short, la serviette, le tee-shirt du combattant et/ou drapeau n'est autorisé.

Art.29. NOTE

Pour faciliter la lecture du texte, le pronom masculin est utilisé. Toutefois, toutes les références aux personnes s'appliquent aux deux genres.

SAISON 2026-2027

ARTS MARTIAUX
SUD-EST ASIATIQUE
FFK

39, Rue Barbès 92120 MONTROUGE
ffkarate.fr